


REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

L'AUTORITE BURUNDAISE DE REGULATION DES PRODUITS VETERINAIRES,  
DES PESTICIDES ET DES ALIMENTS « ABREVPA »

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT LOCAL n° DNCMP/.....<sup>286</sup>/F/2025-2026  
POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE LABORATOIRE ET  
D'INSPECTION

  
octobre 2025

**Section I : AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT LOCAL N°DNCMP/286/2025-2026  
POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE LABORATOIRE ET  
D'INSPECTION**

Date de publication : /30./10./2025

Date d'ouverture des offres : /13./11./2025

L'Autorité Burundaise de Régulation des Produits Vétérinaires, des Pesticides et des Aliments « **ABREVPA** », lance un appel d'offres local ouvert pour la fourniture du matériel de laboratoire et d'inspection

### 1. OBJET

Le présent marché est constitué de 3 lots et chaque lot est indépendant. Ce marché concerne la fourniture ainsi que la livraison du matériel de laboratoire et d'inspection ci-dessous repris :

| Lot n° | Libellé des produits           | Unité               | Quantité |
|--------|--------------------------------|---------------------|----------|
| 1      | Le Lactoscan                   | Pièce               | 4        |
|        | PH-mètre portatif              | Pièce               | 5        |
|        | Beta lactostar +kit lyophilisé | Pièce               | 4        |
|        | Thermomètre à immersion        | Pièce               | 15       |
|        | Thermomètre infrarouge         | Pièce               | 15       |
|        | Spectromètre portable          | Pièce               | 4        |
| 2      | Réfrigérateur                  | Pièce               | 5        |
|        | Glacière                       | Pièce               | 4        |
|        | Botte                          | Paire               | 50       |
|        | Alcool (éthanol)               | Litre               | 200      |
|        | Blouse de laboratoire          | Pièce               | 50       |
|        | Masque                         | Paquet de 50 pièces | 50       |
|        | Gants                          | Paquet de 50 pièces | 50       |
| 3      | Ovoscope                       | Pièce               | 2        |
|        | Microscope                     | Pièce               | 4        |
|        | Olfactomètre                   | Pièce               | 10       |
|        | Kit d'analyse du formaldéhyde  | Paquet de 100 tests | 20       |
|        | Kit aflachek                   | Paquet de 25 tests  | 20       |

### 2. FINANCEMENT

Le marché est financé à 100% sur le Budget Général de l'Etat, exercice 2025 - 2026.

### 3. PARTICIPATION

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale justifiant des capacités juridiques, techniques et financières requises, conformément à l'article 161 du code des Marchés Publics.

#### 4. LIEU D'EXECUTION

Les fournitures seront livrées et déchargées au Bureau de l'Autorité Burundaise de Régulation des Produits Vétérinaires et des Aliments, sis à Rohero, Q Asiatique, Avenue des Paysans, immeuble LAKE HOUSE.

#### 5. PRESENTATION DES OFFRES

Les offres devront être paginées, paraphées et comprendre une table de matière. Aussi, elles devront être présentées en quatre (4) exemplaires dont l'original et trois (3) copies sous double enveloppe. L'une contiendra l'offre technique ainsi que tous les renseignements administratifs exigés dans le Dossier d'Appel d'Offres.

L'autre contiendra l'offre financière ainsi que tous les renseignements pouvant faciliter l'évaluation financière de l'offre dont le bordereau des prix.

Les deux seront glissées dans une seule enveloppe extérieure sans aucun signe distinctif.

Le soumissionnaire prendra soin de marquer sur l'enveloppe extérieure la mention « *Offre pour la fourniture du matériel de laboratoire et d'inspection A n'ouvrir qu'en séance publique du 19/11/2025* ».

#### 6. CONSULTATION ET OBTENTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner le Dossier d'appel d'offres au siège de la Direction Générale de l'ABREVPA sis à Rohero, Q Asiatique, Avenue des Paysans, immeuble LAKE HOUSE.

#### 7. DEPOTS DES OFFRES

Les offres sous plis fermés et rédigées en langue française devront parvenir au Bureau de l'Autorité Burundaise de Régulation des Produits Vétérinaires, des Pesticides et des Aliments sis à Rohero, Q Asiatique, Avenue des Paysans, immeuble LAKE HOUSE au plus tard le **19/11/2025 à 9h00, heure locale**. Les offres devront être accompagnées des échantillons du matériel de laboratoire et d'inspection, à l'absence des échantillons, il faudra déposer les prospectus.

#### 8. OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres aura lieu dans la salle des réunions de l'Autorité Burundaise de Régulation des Produits Vétérinaires, des Pesticides et des Aliments sis à Rohero, Q Asiatique, Avenue des Paysans, immeuble LAKE HOUSE le **19/11/2025 à 9h30 du matin**, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP doit assister à la séance d'ouverture des offres.

Les offres techniques et financières seront ouvertes le même jour. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

## 9. VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires. Le délai d'engagement part de la date d'ouverture effective des offres.

## 10. DELAI DE LIVRAISON

Le délai de livraison est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à partir de la réception de la lettre du marché signée par toutes les parties contractantes.

## 11. GARANTIE BANCAIRE DE SOUMISSION

Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission de :

Lot 1 : six million BIF (6 000 000 Francs Bu)

Lot 2 : quatre million BIF (4 000 000 Francs Bu)

Lot 3 : six million cinq cent mille BIF (6 500 000 Francs Bu)

Cette garantie bancaire de soumission doit être libellée en monnaie burundaise (BIF) sous forme de garantie bancaire. Son absence à l'analyse entraînera le rejet pur et simple de l'offre en défaut.)

## 12. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'appel d'offres peut être retiré par les candidats à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant présentation d'une preuve de paiement d'un montant de **CINQUANTE MILLE FRANCS BU (50 000 BIF)** ou l'équivalent en une autre monnaie convertible versés **au compte n° CC100003** ouvert à la **Banque de la République du Burundi**.

## 13. Critères de qualification

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale justifiant des capacités juridiques, techniques et financières requises et résidant au Burundi, n'ayant pas commis une tricherie sur les marchés similaires (fourniture du matériel de laboratoire et d'inspection) et n'ayant pas de litiges avec l'ARMP.

Le(s) soumissionnaire(s) ne doit/doivent pas avoir été condamné(s) pour une infraction à la législation sur les marchés publics ou avoir été exclu(s) des procédures de passation des marchés par une décision de justice définitive en matière pénale, fiscale ou par une décision de l'ARMP.

Fait à Bujumbura, le .../.../2025

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ABREVPA

Ir. Léopold MANIRAZA